

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-66 du 25 Février 1982

portant nomination du Camarade
HOUNTON Joseph en qualité d'Ambassa-
deur Extraordinaire et Plénipoten-
tiaire de la République Populaire du
Bénin auprès du Canada.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU

CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 78-202 du 14 Août 1978 portant attributions et
réorganisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération ;

VU le décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant
règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages
matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères
et les textes modificatifs subséquents ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 25 Août 1981 ;

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Février
1982 ;

DECRETE ;

Article 1er.- Le Camarade HOUNTON Joseph est nommé Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du
du Bénin auprès du Canada, avec résidence à OTTAWA.

.../...

Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, le Camarade HOUNTON Joseph bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués par le décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 et les actes qui l'ont modifié, aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération en service à l'Etranger.

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 25 Février 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREROU

Le ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Le Ministre des Finances

Simon Ifèdé OGOUMA

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC DU PRPE 4 ANR 6 CPC 4 PG/PPC 2 SGG 4 SPD 2
IGE ET SES SECTIONS 4 DPE-DLC-INSAE 6 MAEC 6 MF 6 DB-DCF-DSDV-
Trésor-DI 20 AMBABENIN OTTAWA 1 INTERESSE 1 DPE au MTAS 2
JORPB 1 DCCT-Gde Chanc. 2 UNE-FAS JEP-INS JA-BN-DAN 10 Préfets 6.